

# **DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES**

## Régime micro-social simplifié Février 2020

### MR CHASSAGNE ALEXANDRE PIERRAPPARTEMENT 8 - SIRET 80330210800011 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D050346157
Millésime de la déclaration	Février 2020
Date et heure d'échéance	le 31/03/2020 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 03/03/2020 à 18:31
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR CHASSAGNE ALEXANDRE
SIRET de la personne	80330210800011

#### **Déclaration**

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	1.600 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

#### Montant à payer

Cotisations et contribution			
528 - Ventes de marchandises	12.80%		0 €
538 - Prestations de services commerciales ou artisanales	22.00%		352 €
791 - Autres prestations de service	22.00%		0 €
576 - Formation commerçant obligatoire	0.10%	2 €	
		(+)	354 €
Déduction éventuelle		( - )	0 €
Montant à payer		( = )	354 €

## Télépaiement \*

CRCAM NORD DE FRANCE		( , , )	254.0
BIC: AGRIFRPP867	IBAN: FR76 1670 6054 4453 9564 2394 133	(+)	354 €
Montant du télépaiement		( = )	354 €

st Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance